

donataire, pourvu que leurs droits ne soient point prescrits, car suivants les dispositions du paragraphe 2 de l'article 2207 du Code Civil et contrairement à l'ancien droit "la prescription court contre l'ap-
" pelé avant l'ouverture du droit, en faveur des tiers, à moins qu'il
" ne soit protégé comme mineur, ou autrement. "

Cependant ces dispositions ne s'appliquent qu'aux prescriptions commencées depuis le Code Civil, 1er août 1866.—(C.C. 2191, 2270).

Montréal, 18 mai 1899.

L. BÉLANGER.

NÉCROLOGE

A Québec, le 29 mai, est décédé à l'âge de 67 ans, M. Jean-Baptiste Célestin Hébert, notaire. M. Hébert avait été admis à l'exercice de la profession le 17 Septembre 1860. Notre confrère a occupé autrefois une position bien importante dans la ville de Québec il y jouissait d'une grande influence, depuis quelques années était employé au département de l'Agriculture. M. Hébert qui avait fait son cours classique au collège de Ste-Anne de la Pocatière, était le frère de M. Hébert ancien curé de Kamouraska et l'un des Colonisateurs du Saguenay.

Le Conseil municipal de la paroisse de Ste-Hilaire a adopté la résolution suivante le 6 mai :

" Que le Conseil municipal a la douleur de consigner aujourd'hui, le décès de M. Joseph-Ananie Authier, notaire, qui, pendant trente ans, a rempli les fonctions de secrétaire-trésorier de ce Conseil ;

" Que M. Authier, par ses vertus civiques et par ses grandes qualités de cœur et d'esprit, par son dévouement inaltérable aux intérêts de cette corporation, par son ardent désir de voir toujours se régler à l'amiable toutes les difficultés dont il a été témoin dans ses rapports professionnels, ou dans les affaires municipales, a conquis l'estime, le respect et la reconnaissance de tous les citoyens de cette paroisse :

" Que le Conseil désire exprimer à madame Authier, ses sympathies les plus sincères, et que l'assistant-secrétaire-trésorier soit autorisé de lui transmettre les condoléances de ce conseil, avec une copie de la présente résolution."

M. le notaire J.-L. Coutlée a été nommé consul-général de la principauté de Monaco à Montréal.

—M. le notaire William McLennan a été élu membre de la Société Royale du Canada, section de littérature anglaise.